

## Accès à l'université: le nouvel APB s'appellera "Parcoursup"

Paris, 21 nov. 2017 (AFP) -

La nouvelle plateforme d'admission post-bac s'appellera "Parcoursup", a annoncé mardi la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, à la veille de la présentation en Conseil des ministres de son projet de loi sur l'accès à l'université.

La plateforme APB avait concentré cet été toutes les critiques sur les manquements structurels des modalités d'entrée à l'université. Elle a été définitivement enterrée fin octobre au moment de la présentation du plan du gouvernement pour supprimer le tirage au sort dans les filières les plus demandées et réduire l'échec en première année à l'université.

Une consultation a été lancée ce week-end pour permettre aux lycéens, étudiants et parents de choisir son nouveau nom. "Parcoursup" est "le nom qui a été choisi par les internautes", a indiqué la ministre sur Europe 1.

A l'issue de la consultation qui a rassemblé près de 20.000 votants (lycéens, étudiants, parents), "Parcoursup" a été choisi avec 42,8% des voix, devant "Mes études post-bac" qui recueille 23% des suffrages, précise le ministère dans un communiqué.

Sur cette plateforme, les bacheliers pourront faire 10 vœux maximum, contre 24 auparavant.

"Notre objectif c'est qu'à la rentrée prochaine nous soyons en capacité d'accueillir tous les bacheliers" à l'université, a dit Frédérique Vidal.

Le projet de loi, qui sera présenté mercredi en Conseil des ministres, prend garde d'éviter les termes de "sélection", "prérequis" ou même "attendus". Mais désormais, l'inscription dans une formation en licence générale pourra "être subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogiques ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite".

"L'élève aura toujours le dernier mot dans le choix de sa filière mais devra faire confiance à l'université et aux enseignants sur le chemin à parcourir pour le parcours qu'il souhaite obtenir", a souligné Mme Vidal.

Elle a reconnu qu'une université pourrait décider de ne pas accepter un étudiant si le nombre de demandes excédait toujours les capacités, "malgré le nombre de places qu'on va ouvrir dans les établissements et malgré les différents dispositifs pour accueillir les étudiants dans les filières en tension".

ito/adm/lcf/gf

Afp le 21 nov. 17 à 10 14.